

ACTION N° 4-5

PILOTE : DIRECTION DU BUDGET

# Accroître les marges de manœuvre budgétaires des services déconcentrés de l'État

## Objectif

Assurer une plus large capacité de redéploiement des moyens budgétaires alloués aux services déconcentrés de l'État pour répondre aux priorités définies au plus près du terrain.

8

ateliers  
en régions

700

agents associés  
grâce à un questionnaire  
en ligne (1 500 agents  
sollicités)

474

dysfonctionnements  
et irritants remontés  
par les participants

303

propositions  
d'amélioration  
formulées par les  
acteurs du terrain

## ENGAGEMENTS PRIS

Engagements pris lors des 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> CITP (juin 2019 et février 2021) :

- approfondir la déconcentration en matière de gestion budgétaire pour donner des marges de manœuvre accrues aux services déconcentrés
- mettre en œuvre un changement radical de méthode
- apporter une réponse adaptée aux difficultés et besoins de chacun des acteurs de la gestion déconcentrée en partant du terrain et des cas d'usage

## BILAN À DATE

Plus de 200 décideurs et agents de terrain ont été mobilisés à l'automne 2019 par la direction du budget et la direction interministérielle de la transformation publique pour identifier les blocages, les irritants et les attentes des managers de terrain.

Ces travaux ont permis d'établir un plan d'action co-construit avec les différentes parties prenantes.



Atelier réalisé à la préfecture du Rhône

La circulaire du Premier ministre n° 6251/SG du 10 mars 2021 renforce les leviers d'actions dans les territoires en accélérant la déconcentration de la gestion budgétaire.

Action prévue par la circulaire	Mise en œuvre
<p><b>Notification aux responsables budgétaires déconcentrés de la totalité de leurs crédits pour l'année dès la fin du mois de décembre de l'exercice précédent</b></p>	<p>Ces mesures visent à renforcer la visibilité infra-annuelle dont doivent bénéficier les services territoriaux afin de mener efficacement et avec suffisamment d'autonomie leur action. Leur suivi interministériel est confié à la direction du budget (DB) et à son réseau de contrôleurs budgétaires en région.</p> <p>En vue de la mise en place de la gestion 2022, la DB, en lien avec les contrôleurs budgétaires en région, mettra en place un tableau de bord de suivi des mises à dispositions et mouvements de crédits reposant sur les informations du progiciel Chorus pour les délégations de crédits ; le dialogue entre les contrôleurs et les gestionnaires locaux pour les notifications et les pratiques de fléchage ; les discussions à l'occasion de la programmation initiale, afin de matérialiser la ventilation par BOP des reports.</p> <p>Ce tableau sera transmis au Premier ministre et fera l'objet d'une réunion interministérielle de suivi tous les six mois.</p>
<p><b>Délégation de 80 % des crédits aux responsables de budgets opérationnels de programme (BOP) avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre</b></p>	
<p><b>Report automatique des crédits au bénéfice des BOP territoriaux qui les ont générés</b></p>	<p>Après une année d'expérimentation, les allègements de contrôle ont été pérennisés le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et se traduisent d'ores et déjà par des relèvements de seuils et l'exonération totale de visa <i>a priori</i> sur 9 programmes.</p> <p>La réunion interministérielle du 1<sup>er</sup> juillet 2021 a permis d'identifier des pistes de simplification de la maquette budgétaire pour réduire l'architecture des flux financiers gérés par les services déconcentrés de l'État. La transformation des BOP régionaux du programme « Livre et industries culturelles » (relevant du ministère chargé de la Culture) en UO du BOP central a été actée. Un suivi régulier sera réalisé des mutualisations qui, sans modifications de la maquette budgétaire, représentent un allègement pour les gestionnaires locaux (ex.: mutualisations entre la police et la gendarmerie ; mutualisations entre les programmes « Sport » et « Jeunesse et vie associative »).</p>
<p><b>Allègement des contrôles <i>a priori</i> effectués par les contrôleurs budgétaires en région</b></p>	
<p><b>Simplification de la maquette budgétaire</b></p>	

La direction du budget a mis en place une assistance à distance « Declic », à disposition des préfets, fournissant sous 48 heures des solutions concrètes à des problèmes de redéploiement de crédits ou de maquette budgétaire.

## PROCHAINES ETAPES

**Simplifier l'architecture budgétaire** en prenant en compte les modalités de mise en œuvre sur le terrain pour une plus grande capacité d'arbitrage local et engager les travaux sur la refonte de la maquette budgétaire, en cohérence avec la réforme de l'Organisation territoriale de l'État (OTE).

Une consultation des acteurs de terrain et des responsables de la fonction financière ministérielle a été engagée à cette fin, pour identifier les axes d'évolution qui pourront être mis en œuvre en gestion 2022.



Olivier Dussopt, ministre chargé des Comptes publics